

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 09/07/2024 - 18145 - 2015 B 02388 - 812 028 090 - FINANCIERE BELISAIRE



Audit Conseil Expansion

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Bruno Martrenchar

SAS FINANCIERE BELISAIRE

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX APPORTS
DES ACTIONS DE Mme Christelle POLICARD

En date du 03/06/2024

Madame,

En notre qualité de commissaire aux comptes désignés en application des dispositions du Code du commerce par décision de l'associé unique en date 01/06/2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous présenter :

- Notre appréciation et évaluation relative à l'apport consenti par apporteur ;
- Un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du tribunal de commerce dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Présentation de l'opération effectuée

L'apporteur

Madame Christelle POLICARD :

500 actions en pleine propriété de la société COLOMBE ET COMPAGNIE pour une valeur de 2.100.000 €

Demeurant au 5 Place Gambetta – 33000 BORDEAUX

La société bénéficiaire :

La société FINANCIERE BELISAIRE, Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 5 Place Gambetta - 33000, immatriculée au RCS de BORDEAUX n° 812028090 et ayant pour activité la prise de participation dans le capital de toutes sociétés et autres personnes morales de toutes formes, acquisition, exploitation et gestion de ces participations et de tout fonds de commerce.

1.2 La nature, l'évaluation et la rémunération des apports

L'apporteur décide d'apporter la totalité des 500 actions qu'il détient dans la société COLOMBE ET COMPAGNIE, société inscrite au RCS de BORDEAUX sous le N°848647442. Leurs actions ont été estimées à 2.100.000 Euros en fonction des comptes annuels réévalués et des perspectives de croissance de l'ensemble des sociétés de groupe.

Dans ce contexte, le capital social de la société FINANCIERE BELISAIRE sera ainsi porté de 2.300.000 € à 4.400.000 € par création de 2.100.000 actions nouvelles de 1 euro chacune.

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Dans le cadre de mon activité et eu égard à la connaissance du marché et du cadre spécifique de l'opération, j'ai pu apprécier que l'estimation de l'apport est raisonnable dans son montant. Par ailleurs, je n'ai eu connaissance d'aucun avantage particulier.

3. CONCLUSIONS FAVORABLE

Sur la base de nos travaux, j'ai conclu que la valeur de l'apport s'élevant à 2.100.000 €, n'est pas surévaluée et ni sous-évaluée. En conséquence, l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

Bordeaux, le 03.06.2024

Bruno MARTRENCAR

Commissaire aux apports

